



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Association Educative La Pinède

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
Association Educative La Pinède
14 avenue Cyprien Olivier 34830 JACOU

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

Association Educative La Pinède

14 avenue Cyprien Olivier 34830 JACOU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association Educative La Pinède,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Educative La Pinède relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 10 juin 2024

KPMG SA

 2024.06.1
0 09:55:53
+02'00'

Florence GABRIEL

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	155 312	116 491	38 821	40 444
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	25 954		25 954	25 954
Constructions	4 400 471	2 903 038	1 497 433	1 613 389
Installations techniques, matériel et outillage	404 057	280 096	123 961	145 421
Autres immobilisations corporelles	682 130	527 267	154 863	216 645
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS / DONATIONS POUR CESSION				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	312 796		312 796	314 536
<u>TOTAL I</u>	<u>5 980 720</u>	<u>3 826 892</u>	<u>2 153 827</u>	<u>2 356 390</u>
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (B & S)				
Marchandises				
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	7 826		7 826	105 722
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	35 598		35 598	31 226
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 133 830		1 133 830	1 013 962
Charges constatées d'avance	7 031		7 031	6 653
<u>TOTAL II</u>	<u>1 184 286</u>		<u>1 184 286</u>	<u>1 157 563</u>
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
<u>TOTAL III</u>				
TOTAL DE L'ACTIF	7 165 006	3 826 892	3 338 113	3 513 953

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	193 874	193 874
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves activités SMS gestion contrôlée	1 107 710	1 151 996
Autres réserves		
Report à nouveau des activités sociales médico sociales	-333 556	-285 938
Report à nouveau propre	-110 768	-110 768
Résultat de l'exercice	895	-91 904
SITUATION NETTE	858 155	857 260
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	372 711	395 720
Provisions règlementées	485 755	464 311
<u>TOTAL I</u>	<u>1 716 622</u>	<u>1 717 292</u>
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	366 033	456 567
<u>TOTAL II</u>	<u>366 033</u>	<u>456 567</u>
PROVISIONS		
Provisions pour risques	81 000	81 000
Provisions pour charges	390 295	366 848
<u>TOTAL III</u>	<u>471 295</u>	<u>447 848</u>
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	284 351	375 318
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 168	47 345
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	316 283	314 041
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		17 443
Autres dettes	54 726	56 780
Produits constatés d'avance	66 636	81 319
<u>TOTAL IV</u>	<u>784 164</u>	<u>892 246</u>
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	3 338 113	3 513 953

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	Simple : Variation en valeur
Cotisations	225	200	25
Ventes de Biens et services	15 790	5 536	10 254
Production stockée			
Production immobilisée			
Concours publics et subventions	3 241 172	3 198 601	42 570
Ressources liées à la générosité du public	600		600
Contributions financières			
Reprises amortissements, dépréciations et provisions		35 262	-35 262
Transfert de charges	1 573	9 167	-7 594
Utilisation des fonds dédiés	92 783	105 097	-12 315
Autres produits	396	339	57
Produits d'exploitation	<u>3 352 538</u>	<u>3 354 204</u>	<u>-1 666</u>
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	601 977	606 981	-5 004
Aides financières			
Impôts et taxes	218 566	215 281	3 285
Salaires et Traitements	1 672 879	1 677 634	-4 754
Charges sociales	586 725	597 298	-10 573
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	262 572	249 426	13 146
Dotations aux provisions	23 447	17 510	5 937
Report en fonds dédiés	2 248	94 367	-92 119
Autres charges	36	224	-189
Charges d'exploitation	<u>3 368 450</u>	<u>3 458 721</u>	<u>-90 271</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>-15 913</u>	<u>-104 518</u>	<u>88 605</u>
Produits financiers	15 995	4 358	11 637
Charges financières	6 202	8 431	-2 229
Résultat financier	<u>9 793</u>	<u>-4 073</u>	<u>13 866</u>
RESULTAT COURANT	<u>-6 120</u>	<u>-108 591</u>	<u>102 471</u>
Produits exceptionnels	32 399	36 924	-4 525
Charges exceptionnelles	21 834	19 335	2 499
Résultat exceptionnel	<u>10 565</u>	<u>17 589</u>	<u>-7 024</u>
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	3 551	902	2 649
EXCEDENT OU DEFICIT	<u>895</u>	<u>-91 904</u>	<u>92 798</u>
Contributions volontaires en nature			
Charges des contributions volontaires en nature			

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Analyse des résultats
- Résultats administratifs
- Analyse des reports à nouveau
- Tableau des immobilisations
- Tableau des amortissements
- Tableau des fonds propres
- Tableau des réserves et provisions
- Suivi des fonds dédiés
- Suivi des subventions d'investissement
- Etat des créances et dettes
- Produits à recevoir
- Charges à payer
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges et produits exceptionnels
- Engagements financiers
- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Concours publics et subventions
- Honoraires de commissariat aux comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Description de l'objet social de l'entité, de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'Association Educative La Pinède est une association gestionnaire, en charge de deux établissements :

- L'I.M.E. (Imp et Impro) qui accueille 55 enfants adolescents et jeunes adultes (dont 2 places d'accueil temporaire). Une section IMP regroupe les plus jeunes (6 à 14 ans) pour stabiliser les troubles du comportement et viser les apprentissages en améliorant les habiletés sociales. Des temps partagés IMP/ Etablissements scolaires se développent de plus en plus. Une section Impro de 36 jeunes de 15 à 20 ans pour la poursuite des apprentissages et l'appropriation des postures professionnelles. 5 ateliers professionnels constituent un socle performant. Des temps partagés avec des lycées permettent l'obtention de C.A.P. Des troubles sévères de certains jeunes accueillis ont nécessité la mise en place d'un atelier (atelier grandir au quotidien) où sont délivrés plus de soins aux enfants, nécessitant plus de psychomotricité et plus de temps infirmier.
- Un S.E.S.S.A.D. adossé à l'I.M.E. de 36 places permet l'accompagnement de jeunes de 0 à 20 ans.

Un internat de 10 places complète les deux établissements.

Chaque structure bénéficie d'une équipe pluridisciplinaire complète (médecin, psychiatre, infirmière, orthophoniste, psychomotriciens, psychologue, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, enseignant, éducateur sportif, maitresse de maison, veilleur de nuit et chauffeur) et qui est soutenue par des services généraux transversaux (comptabilité, secrétariat, entretien des locaux et cuisinier). Entre 45 et 50 professionnels travaillent à l'accompagnement et au développement de plus de 100 jeunes.

Le Conseil d'Administration a finalisé la réécriture de son nouveau projet associatif afin d'établir ses axes stratégiques, s'appuie des compétences parentales pour répondre aux besoins variés de ces jeunes pour mener leur parcours vers une insertion professionnelle et sociale. L'ouverture sur l'environnement et le soutien d'un partenariat actif sont recherchés. Des travaux de recherches théoriques sont également menés en parallèle de l'action opérationnelle reconnue sur le territoire. Deux évaluations externes (I.M.E. et S.E.S.S.A.D.) ont été réalisées en 2023, indiquant la nécessité de procéder à la réécriture du projet d'établissement qui est en cours. Les négociations relatives au C.P.O.M. se dérouleront en 2024.

2/ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant

Néant.

3/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

4/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Honoraires création établissement	45 ans
- Licences, logiciels	1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles	5 ans
- Constructions	1 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions	3 à 45 ans
- Matériel et outillage	1 à 15 ans
- Matériel de transport	4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 15 ans
- Mobilier	3 à 15 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Subventions d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

5/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

6/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.

- du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.

- du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- du règlement n° 2019-04 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 8 Novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.

- de l'arrêté du 14 Décembre 2022 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Gestion contrôlée : Présentation

7/ Résultats de la gestion contrôlée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion contrôlée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Engagements en matière de retraite

8/ Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode des droits proratisés temporis majorés des charges sociales. Il a été retenu un taux de progression de 3,00%, un taux d'actualisation de 3,17%, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 64 ans.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés dans les comptes de l'entité.

9/ Litige prud'homal :

- Requête aux fins de saisine du Conseil des Prud'hommes déposée en janvier 2020 à l'encontre de l'Association Educative La Pinède (A.E.L.P.).

- Décision du Conseil d'Administration de l'association de constituer **une provision pour litige de 81 000 euros**, visant à couvrir la demande à hauteur du risque estimé, **dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels 2020**.

- Après une première instance en 2022 où le Conseil des Prud'hommes s'est déclaré incompétent au profit du Tribunal de Commerce, le plaignant s'est pourvu en appel en 2022. Cette même année la Cour d'Appel déclare le Conseil des Prud'hommes compétent pour régler le litige.

- Total des demandes = 34 258 euros nets + 135 060 euros bruts (majorés des cotisations sociales et fiscales) + 1 500 euros au titre de l'article 700 du C.P.C.

- Jugement Conseil de Prud'hommes de Montpellier rendu en 09/2023 :

- Condamnation d'environ 20 000 euros charges comprises.

- Le plaignant faisant appel de la décision, une somme de 8 048 euros a été versée à la CARPA sous séquestre.

De ce fait, cette somme a été comptabilisée dans un compte de tiers en attendant le dénouement de l'affaire.

- **Décision du Conseil d'Administration de l'association de maintenir la provision constituée en 2020.**

10/ Contributions volontaires en nature

A l'exception du temps consacré par les administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, l'association ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature. Aucune évaluation n'a donc été faite.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
I.M.E.			17 094,97	
S.E.S.S.A.D.				16 200,40
G.P.A. - A.E.L.P.	-	-		
TOTAUX			17 094,97	16 200,40

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONTRÔLÉE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTAT ANTERIEUR + RESERVE COMP. AMORT.	CHARGES AVEC PRISE EN COMPTE DIFFEREE	RESULTAT ADMINISTRATIF
I.M.E.	17 094,97	3 857,38	13 925,00	34 877,35
S.E.S.S.A.D.	-16 200,40		6 425,00	-9 775,40
TOTAUX	894,57	3 857,38	20 350,00	25 101,95

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
<u>REPORT A NOUVEAU G.P.</u>				
R.A.N. - GESTION PROPRE A.E.L.P.	2 905,14			
R.A.N. E.S.S.M.S. HORS GESTION CONTROLEE - IMPACT A.N.C.	22 669,43			
DEPENSES REFUSEES PAR A.T.		55 342,60		
PROVISION POUR LITIGE COMPTES AGREGES		81 000,00		
<u>REPORT A NOUVEAU G.C.</u>				
DEFICIT 2021 - I.M.E. REPRIS AU B.A. 2023				31 498,59
DEFICIT 2022 - I.M.E.				73 714,43
EXCEDENT 2022 - S.E.S.S.A.D.			19 329,59	
EXCEDENT. AFF. MES. EXPL.			22 890,73	
P.C.D. CONGES A PAYER				74 410,20
P.C.D. PROVISION RETRAITE				196 153,00
TOTAUX	25 574,57	136 342,60	42 220,32	375 776,22

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	152 961,19	2 350,80			155 311,99
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	152 961,19	2 350,80			155 311,99
Terrains	25 954,45				25 954,45
Constructions sur sol propre	3 569 144,15				3 569 144,15
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constructions	596 697,12	54 689,80			651 386,92
Install. techniques, Matériel et outillage	405 527,89	329,00	1 800,00		404 056,89
Install. générales, agencements divers	175 940,91	3 998,81			179 939,72
Matériel de transport	423 847,98		24 651,41		399 196,57
Matériel de bureau et informatique	138 615,74				138 615,74
Mobilier	143 546,12	771,48			144 317,60
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	5 479 274,36	59 789,09	26 451,41		5 512 612,04
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	311 877,75				311 877,75
Prêts et autres immob. financières	2 658,00	850,00	2 590,00		918,00
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	314 535,75	850,00	2 590,00		312 795,75
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 946 771,30	62 989,89	29 041,41		5 980 719,78

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	112 516,99	3 973,92			116 490,91
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	112 516,99	3 973,92			116 490,91
Aménagement terrains					
Constructions sur sol propre	2 305 082,72	121 384,50			2 426 467,22
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements des constructions	289 773,17	44 255,22			334 028,39
Install. techniques, Matériel et outillage	260 107,33	21 398,88	1 410,00		280 096,21
Install. générales, agencements divers	133 536,94	9 005,23			142 542,17
Matériel de transport	218 238,41	57 762,05	24 651,41		251 349,05
Matériel de bureau et informatique	133 612,43	2 764,72			136 377,15
Mobilier	137 513,66	2 027,54			139 541,20
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	3 477 864,66	258 598,14	26 061,41		3 710 401,39
TOTAL AMORTISSEMENTS	3 590 381,65	262 572,06	26 061,41		3 826 892,30

TABLEAU DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	193 873,98				193 873,98
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves gestion propre					
Réserves gestion contrôlée	1 151 996,39	-37 924,84		6 361,29	1 107 710,26
Report à nouveau gestion propre	-110 768,03				-110 768,03
Report à nouveau gestion contrôlée	-285 938,35	-53 978,84	6 361,29		-333 555,90
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>					
Gestion propre					
Gestion contrôlée	-91 903,68	91 903,68	17 094,97	16 200,40	894,57
SITUATION NETTE	857 260,31		23 456,26	22 561,69	858 154,88
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	395 720,40			23 009,16	372 711,24
Provisions réglementées	464 311,41		21 444,03		485 755,44
TOTAL FONDS PROPRES	1 717 292,12		44 900,29	45 570,85	1 716 621,56

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves gestion contrôlée :				
- Investissement	284 598,96			284 598,96
- Trésorerie	242 637,41			242 637,41
- Compensation des déficits	60 653,87		6 361,29	54 292,58
- Compensation des amortissements	564 106,15		37 924,84	526 181,31
Autres réserves				
TOTAL RESERVES	1 151 996,39		44 286,13	1 107 710,26
Couverture du B.F.R.				
Renouvellement des immobilisations				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	464 311,41	21 444,03		485 755,44
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	464 311,41	21 444,03		485 755,44
Provisions pour litiges	81 000,00			81 000,00
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)				
Provisions pour départ retraite	366 848,00	23 447,00		390 295,00
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	447 848,00	23 447,00		471 295,00
Dépréciation :				
- Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations corporelles				
- Immobilisations financières				
- Stocks et en-cours				
- Comptes clients et usagers				
- Autres				
TOTAL DEPRECIATION				
TOTAL PROVISIONS	912 159,41	44 891,03		957 050,44

SUIVI DES FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant initial	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
					Montant global	Non utilisé (1)
					D=A+B-C	
<u>Contributions financières autorités de tarification</u>						
FONDS DEDIES A L'INVEST. :						
- P.P.I 2008	N/C	220 222,55		15 818,31	204 404,24	
- C.N.R. 2018	34 185,00	27 348,00		3 418,50	23 929,50	
- C.N.R. 2021 - SNOEZELEN	17 561,00	15 337,94		2 508,79	12 829,15	
- SOUTIEN INVEST. - EXTENS° BATIMENT	81 000,00	73 056,81		8 665,30	64 391,51	
- CREDITS A.R.S. 2019 CREATION DE 3 PLACES	49 863,42	26 234,71		3 111,71	23 123,00	
FONDS DEDIES A L'EXPLOIT. SUR C.N.R. A.R.S. 2022 :						
- SITUATIONS CRITIQUES	94 000,00	79 042,33		46 042,33	33 000,00	
- QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	22 000,00	4 000,00		4 000,00		
- GRATIFICATIONS STAGIAIRE	15 500,00	7 299,90		5 192,60	2 107,30	
- FORMATION AUTISME	8 000,00	4 025,00		4 025,00		
FONDS DEDIES A L'EXPLOIT. SUR C.N.R. A.R.S. 2023 :						
- GRATIFICATIONS STAGIAIRE	4 700,00		2 248,00		2 248,00	
Sous-total :	326 809,42	456 567,24	2 248,00	92 782,54	366 032,70	
<u>Subventions d'exploitation</u>						
Sous-total :						
<u>Contributions financières d'autres organismes</u>						
Sous-total :						
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>						
Sous-total :						
Total	326 809,42	456 567,24	2 248,00	92 782,54	366 032,70	

(1) dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal (Compte 131/138)	A	B	C	D=A+B-C
C.N.S.A.	850 000,00			850 000,00
C.A.R.S.A.T.	1 665,00			1 665,00
TOTAL	851 665,00			851 665,00
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Quotes-parts virées au résultat (Compte 139)	A	B	C	D=A+B-C
C.N.S.A.	455 841,70	22 592,91		478 434,61
C.A.R.S.A.T.	102,90	416,25		519,15
TOTAL	455 944,60	23 009,16		478 953,76

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1)					
Autres immobilisations financières		918,00	918,00		
Débiteurs et comptes rattachés		7 826,35	7 826,35		
Autres créances		35 598,33	35 598,33		
Charges constatées d'avance		7 030,78	7 030,78		
TOTAL CREANCES		51 373,46	51 373,46		
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice		440,00		
DETTES		Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)		284 351,12	94 812,92	155 909,74	33 628,46
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		62 168,19	62 168,19		
Dettes fiscales et sociales		316 283,25	316 283,25		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		54 725,80	54 725,80		
Produits constatés d'avance		66 635,62	66 635,62		
TOTAL DETTES		784 163,98	594 625,78	155 909,74	33 628,46
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		89 346,22		
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine				
	Dont à plus de 2 ans à l'origine		284 351,12		

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances usagers et comptes rattachés	7 826,35
4. Autres créances	6 354,73
5. Valeurs mobilières de placement	
6. Disponibilités	
TOTAL	14 181,08

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 522,22
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 770,62
6. Dettes fiscales et sociales	189 496,05
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
8. Autres dettes	
TOTAL	210 788,89

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	7 030,78
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	7 030,78
NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	66 635,62
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	66 635,62

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	390,00
Dotations aux amortissements et provisions	21 444,03
TOTAL	21 834,03
NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	32 399,16
Reprises sur provisions et transferts de charges	
TOTAL	32 399,16
<u>ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
VALEUR NETTE COMPTABLES IMMOB. CEDEES	390,00
DOT. PROV. REGL. SUR PLUS VALUE IMMOB	9 000,00
DOT. PROV. REGL. SUR PRODUITS FINANCIERS	12 444,03
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	
PRIX DE CESSION VEHICULE	9 000,00
PRIX DE CESSION BETONNIERE	390,00
SUBV. C.N.S.A. VIREE RESULTAT	22 592,91
SUBV. CARSAT VIREE RESULTAT	416,25

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	
<ul style="list-style-type: none"> . Effets escomptés non échus . Avals et cautions donnés . Autres engagements donnés <ul style="list-style-type: none"> - Affectation hypothécaire - Nantissement parts B du Crédit Coopératif - Redevances de crédit-bail - Engagements en matière de retraite 	100 009,50
TOTAL	100 009,50

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
<ul style="list-style-type: none"> . Plafonds de découverts autorisés . Avals et cautions reçus . Autres engagements reçus <ul style="list-style-type: none"> - Biens reçus en crédit-bail 	
TOTAL	

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES CONCERNES	MONTANT GARANTI
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	100 009,50
. Emprunts et dettes financières divers	
. Autres dettes	
TOTAL	100 009,50

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	S.A.C.C.	TOTAL
.Honoraires T.T.C. au 31/12/2023	8 658,50		8 658,50
TOTAL	8 658,50		8 658,50